

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l' entreprise

1.1 Identificateur de produit

Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/du mélange :
Restriction d'utilisation recommandée :

Revêtement à base de solvant
En cas d'utilisation appropriée - aucune

1.3 Détails du fournisseur fournissant la fiche de données de sécurité

VBA-BIOFA FRANCE

3 Rue Gutenberg
67610 La Wantzenau France
T +33(0)6 51 94 64 99
+33(0)3 88 59 22 95
Mail: info@biofa.fr

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la FDS : administration@biofa.fr

1.4 Numéro d'urgence

Numéro ORFILA +33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

SECTION 2 : Risques potentiels

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Aquatique Chronique 3 ; H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Avertissements de danger

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition l'emballage ou l'étiquette.

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles de jardin Ref : 78150 à 78152	Version (Révision) :	3.0.2 (3.0.1)
Révisé le :	02.08.2024		
Date d'impression :	02.08.2024		

P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P271	Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des espaces bien ventilés.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux règlements locaux/nationaux.

Règlements spéciaux pour les éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges

EUH208	Contient du cobalt néodécanoate. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Les matériaux contaminés par le produit comme les chiffons de nettoyage, les serviettes en papier et les vêtements de protection peuvent s'enflammer spontanément quelques heures plus tard. Pour éviter tout risque d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être placés dans un

réceptacle métallique fermé et imbibé d'eau. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Non applicable.

Cette substance/ce mélange ne contient pas de composants en concentration de 0,1 % ou plus, classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Données environnementales : La substance/ce mélange ne contient pas de composants, conformément à l'article 57(f) du REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission, en quantités de 0,1 % ou plus ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Données toxicologiques : La substance/ce mélange ne contient pas de composants, conformément à l'article 57(f) du REACH ou aux règlements délégués (UE) 2017/2100 et 2018/605 de la Commission, en quantités de 0,1 % ou plus ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux

NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, Teneur en aromatiques < 2 % en poids, Teneur en benzène < 0,1 % en poids ; N° CE : 918-481-9; N° CAS : 64742-48-9 ; REACH enregistrement : 01-2119457273-39

Pourcentage en poids : $\geq 20 - < 25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

Oxyde de zinc ; N° CE : 215-222-5; N° CAS : 1314-13-2 ; N° d'enregistrement REACH : 01-2119463881-32 Pourcentage en poids : $\geq 1 - < 2,5$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Aquatic Acute 1 ; H400 (Facteur M = 1) Aquatic Chronic 1 ; H410 (Facteur M = 1)

Neodécanoate de cobalt ; N° CE : 248-373-0; N° CAS : 27253-31-2 ; N° d'enregistrement REACH : 01-21199 70733-31

Pourcentage en poids : $\geq 0,25 - < 0,5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Tox. aiguë 4 ; H302 Sens. cutanée 1A ; H317 STOT RE 1 ; H372 Chronique aquatique 3 ; H412

Remarques supplémentaires

Texte des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : Premiers secours - Mesures

4.1 Description des premiers secours - Mesures Informations générales

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles de jardin Ref : 78150 à 78152	Version (Révision) :	3.0.2 (3.0.1)
Révisé le :	02.08.2024		
Date d'impression :	02.08.2024		

En cas de doute ou si des symptômes apparaissent, consultez un médecin. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente ou en cas de convulsions. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

Amener la personne à l'air frais, la garder au chaud et calme. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer la notice ou la fiche de données de sécurité). En cas de difficultés respiratoires ou d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés et imbibés. Laver immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et de savon. Utiliser des détergents pour nettoyer. Éviter les solvants. Consulter un médecin en cas de réactions cutanées.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux ouverts à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.

En cas d'ingestion

Consulter immédiatement un médecin. Allonger la personne, la couvrir et la garder au chaud. Ne pas provoquer de vomissements. Si des vomissements se produisent, s'assurer que le vomit ne pénètre pas dans la trachée. Rincer abondamment la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications sur les soins médicaux immédiats ou le traitement spécial nécessaire

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer la notice ou la fiche de données de sécurité).

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs adaptés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Eau pulvérisée Poudre extinctrice

Agents extincteurs inadaptés

Jet d'eau puissant

5.2 Dangers spécifiques liés à la substance ou au mélange

En cas d'incendie, une fumée épaisse et noire se dégage. L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut entraîner de graves dommages pour la santé. En cas d'incendie, peuvent se former : Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Consignes pour la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Pour protéger les personnes et refroidir les récipients dans la zone de danger, utiliser un jet d'eau pulvérisé. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : Mesures en cas de libération accidentelle

6.1 Précautions personnelles, équipements de protection et procédures à appliquer en cas d'urgence

Éliminer toutes les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation des vapeurs. En cas d'exposition aux vapeurs, poussières et aérosols, utiliser une protection respiratoire. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de pénétration dans les cours d'eau ou les égouts, agir en conséquence

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Informez les autorités compétentes conformément aux lois locales.

6.3 Méthodes et matériel pour la rétention et le nettoyage

Pour le nettoyage

Pour les grandes quantités : pomper le produit. Contenir les petites quantités et les résidus avec un absorbant non inflammable (par exemple, sable, terre, vermiculite, diatomée) et les collecter pour l'élimination selon les réglementations locales dans les conteneurs prévus (voir section 1.3). Nettoyer de préférence avec des détergents - éviter l'utilisation de solvants organiques.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Mesures de protection pour une manipulation sécurisée

Utiliser le matériel uniquement dans des endroits où la lumière ouverte, le feu et autres sources d'ignition sont éloignés. Les appareils électriques doivent être protégés selon les normes reconnues. Le mélange peut s'accumuler électrostatiquement : toujours effectuer une mise à la terre lors du transfert d'un contenant à un autre. Porter des chaussures antistatiques et porter des vêtements de travail. Tenir éloigné des sources de chaleur (par exemple, surfaces chaudes), étincelles et flammes nues. Utiliser uniquement des outils antistatiques (sans étincelles).

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler la poussière, les particules, les aérosols ou les vapeurs provenant de l'application de ce mélange. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage. Ne pas manger, boire, fumer ou priser sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection personnelle (voir section 8). Garder les récipients hermétiquement fermés. Ne pas vider les récipients sous pression. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Suivre les réglementations de protection et de sécurité légales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Mesures de protection

Mesures de protection contre les incendies

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, se déplacent au sol et forment des mélanges explosifs avec l'air. Les matériaux contaminés par le produit comme les chiffons de nettoyage, les serviettes en papier et les vêtements de protection peuvent s'enflammer d'eux-mêmes après quelques heures. Pour éviter les risques d'incendie, tous les matériaux souillés doivent être placés dans un conteneur métallique fermé, imbibé d'eau. Éviter la formation de concentrations de vapeur inflammables et explosives dans l'air et de dépasser les valeurs limites sur le lieu de travail.

7.2 Conditions de stockage sécurisé en tenant compte des incompatibilités

Stockage conforme à la réglementation sur la sécurité des opérations

Conseils sur le stockage conjoint

Éloigner des alcalis (bases) et des agents oxydants acides

Catégorie de stockage :10

Catégorie de stockage (TRGS 510) :10

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Suivre les indications sur l'étiquette et la fiche technique. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et du gel. Bien refermer et stocker verticalement les conteneurs ouverts pour éviter toute fuite. Éloigner des sources d'inflammation - Ne pas fumer. L'accès est réservé au personnel autorisé.

7.3 Utilisations finales spécifiques

Huile naturelle pour le traitement et l'entretien des meubles de jardin et de terrasse

SECTION 8 : Limitation et surveillance de l'exposition/Équipements de protection individuelle Équipements de protection

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles de jardin Ref : 78150 à 78152	Version (Révision) :	3.0.2 (3.0.1)
Révisé le :	02.08.2024		
Date d'impression :	02.08.2024		

8.1 Paramètres à surveiller

Limites au poste de travail

NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes,
Teneur en aromates < 2 % poids-, Teneur en benzène < 0,1 % poids-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9

Type de limite (pays d'origine) : VLE (D)
Limite : 250 mg/m³
Remarque : Valeur moyenne (8 h) TRGS 900
Version :

Type de limite (pays d'origine) : VLE (D)
Limite : 500 mg/m³
Remarque : Valeur à court terme (15 min.) TRGS 900
Version :

8.2 Limitation et surveillance de l'exposition

Dispositifs techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être réalisé par une extraction locale ou une ventilation générale. Si les mesures techniques d'extraction ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, un appareil respiratoire doit être porté.

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail appropriées doivent être prioritaires par rapport à l'utilisation d'équipements de protection individuelle.

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substances dangereuses spécifique au lieu de travail.

Protection des yeux-/du visage

Protection des yeux appropriée : Lunettes avec protection latérale

Protection de la peau

Utiliser des produits de soin de la peau riches en graisse après le nettoyage.

Protection des mains

Des gants de protection certifiés doivent être portés selon la norme DIN EN 374

Les temps de percée et les propriétés du matériau doivent être pris en compte.

Pour un contact fréquent avec les mains, matériau recommandé : caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants : 0,7 mm

Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) : > 480 min.

Pour un contact bref avec les mains, matériau recommandé : NBR (caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants : 0,4 mm Temps de pénétration (durée maximale d'utilisation) : > 120 min.

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection imperméables et antistatiques

Matériau recommandé : fibres naturelles (par exemple, coton), fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Protection respiratoire

La protection respiratoire est nécessaire en cas de dépassement des limites, de ventilation insuffisante ou d'aspiration inadéquate exposition prolongée, formation d'aérosols ou de brouillard.

Équipement de protection respiratoire adapté

Appareil à filtre combiné (EN 14387) A 2 P 2

Types de filtres : A, B, E, K. Classe 1 : Concentration maximale admissible de polluants dans l'air respirable = 1000 mL/m³ (0,1 Vol.-%); Classe 2 = 5000 mL/m³ (0,5 Vol.-%); Classe 3 = 10000 mL/m³ (1,0 Vol.-%).

Masque complet ou embout buccal avec filtre à particules : Concentration maximale d'utilisation pour les substances avec limites : P1-

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Filter jusqu'à un maximum de 4 fois la valeur limite; filtre P2 jusqu'à un maximum de 15 fois la valeur limite; filtre P3 jusqu'à un maximum de 400 fois la valeur limite.

Limitation et surveillance de l'exposition environnementale

Voir section 7. Aucune mesure supplémentaire n'est requise.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Apparence

État physique : liquide :

Couleur : Légèrement brunâtre.

Odeur

Type solvant

Seuil olfactif

Non déterminé

Données de base sur la sécurité

Point/Marge de fusion :			Pas de données disponibles	
Début et plage d'ébullition :	(1013 hPa)	>	180 °C	
Température de décomposition :			Pas de données disponibles	
Point d'éclair :		>	65 °C	DIN EN ISO 1523
Température d'auto-inflammation :		>	200 °C	
Limite inférieure d'explosion :		env.	0,6 Vol-%	
Limite supérieure d'explosion :		env.	7 Vol-%	
Pression de vapeur :	(50 °C)	env.	4 hPa	
Densité :	(20 °C)		0,91-0,925 g/cm ³	DIN 53217
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		Pas de données disponibles	
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		insoluble	
pH-Valeur :			non applicable	
Temps d'écoulement :	(20 °C)		25 - 30 s	DIN-Tasse 4 mm
Viscosité cinématique :	(40 °C)	>	21 mm ² /s	
Contenu en solides :			75 - 80 % en poids	
Contenu en solvants :			20 - 25 % en poids	
Contenu maximal en COV (UE) :			20 - 25 % en poids	
Contenu maximal en COV (Suisse) :			20 - 25 % en poids	

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif (cependant, la formation de mélanges vapeur/-air explosifs est possible). Densité relative : Non déterminée

Densité de vapeur : Non déterminée

Vitesse d'évaporation : Non déterminée

Coefficient de partage (n-Octanol/eau) : Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Lorsqu'il est utilisé, manipulé et stocké conformément aux instructions, le mélange ne présente pas de réactivité dangereuse.

10.2 Stabilité chimique

Stable lors de l'application des consignes recommandées pour l'utilisation, la manipulation et le stockage (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les matériaux contaminés par le produit, tels que les chiffons de nettoyage, les essuie-tout et les vêtements de protection, peuvent s'auto-enflammer après quelques heures. Pour éviter tout risque d'incendie, tous les matériaux contaminés doivent être placés dans un conteneur métallique fermé et imbibé d'eau.

10.4 Conditions à éviter

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et vapeurs irritants.

10.5 Matériaux incompatibles

Alcalins (bases). Acides Oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique à haute température peut générer : dioxyde de carbone.
Monoxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx). Suie.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Détails sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Toxicité aiguë orale

Paramètre :	DL50 (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, teneur en aromates < 2 % en poids, teneur en benzène < 0,1 % en poids ; Numéro CAS : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Oral
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 5000 mg/kg
Paramètre :	LD50 (OXYDE DE ZINC ; CAS-Nr : 1314-13-2)
Voie d'exposition :	Oral
Espèce :	Rat
Dose efficace :	7950 mg/kg
Paramètre :	LD50 (Acide néodécanoïque, sel de cobalt) ; CAS-Nr : 27253-31-2)
Voie d'exposition :	Oral
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2098 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre :	LD50 (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, teneur en aromatiques < 2 %-, teneur en benzène < 0,1 %- ; CAS-Nr : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Cutanée
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

Toxicité par inhalation aiguë

Paramètre :	CL50 (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, teneur en aromatiques < 2 %-, teneur en benzène < 0,1 %- ; CAS-Nr : 64742-48-9)
Voie d'exposition :	Inhalation

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Espèce : Rat
Dose efficace : > 9300 mg/m³
Durée d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (OXYDE DE ZINC ; CAS-Nr. : 1314-13-2)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 2500 mg/m³

Irritation et effet corrosif

Irritation primaire de la peau

Paramètre : Irritation primaire de la peau (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE TRAITÉ, HYDROCARBURES LOURDS, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, Teneur en aromatiques < 2 % en poids, Teneur en benzène < 0,1 % en poids ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Paramètre : Irritation primaire de la peau (Acide néodécanoïque, sel de cobalt) ; CAS-Nr. : 27253-31-2)

Dose efficace : 0,25 - 0,5 %

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Irritation des yeux

Paramètre : Irritation des yeux (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, HYDROCARBURES LOURDS C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, Teneur en aromatiques < 2 % en poids, Teneur en benzène < 0,1 % en poids ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Le produit est : non irritant.

Irritation des voies respiratoires

Paramètre : Irritation des voies respiratoires (NAPHTHE (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, Lourd Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, Contenu en aromatiques < 2 % en poids-%, Contenu en benzène < 0,1 % en poids-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Le produit est : non irritant.

Sensibilisation

Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.

Toxicité après exposition répétée (subaiguë, subchronique, chronique)

Pas de données toxicologiques disponibles.

Effets CMR-(cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction)

Cancérogénicité

Non classé selon les informations disponibles.

Mutagénicité des cellules germinales

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé selon les informations disponibles. Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique

Non classé selon les informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition répétée Non classé selon les informations disponibles. Toxicité par aspiration

Non classé selon les informations disponibles.

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation

endocrinienne Produit:

Evaluation : Cette substance/mélange ne contient pas de composants selon l'article 57(f) REACH ou le

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission
présentant des propriétés perturbatrices endocriniennes à des concentrations de 0,1 % ou plus.

SECTION 12 : Informations environnementales

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques avec effets à long terme

Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons

Paramètre : LL50 (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, teneur en aromates < 2 % mas.-, teneur en benzène < 0,1 % mas.-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (court terme) pour les poissons

Dose efficace : > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

Paramètre : LL50 (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ À L'HYDROGÈNE, LOURD Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, teneur en aromates < 2 % mas.-, teneur en benzène < 0,1 % mas.-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Espèce : Daphnia magna (Grande daphnie)

Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

Dose efficace : > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

Paramètre : LL50 (Naphte (pétrole), traité à l'hydrogène, lourd Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, teneur en aromates < 2 % mas.-, teneur en benzène < 0,1 % mas.-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata

Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Dose efficace : > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 72 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons (Naphte (pétrole), traité à l'hydrogène, lourd Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, teneur en aromates < 2 % en poids -%, teneur en benzène < 0,1 % en poids ; N° CAS : 64742-48-9)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : > 1000 mg/l

Durée d'exposition : 24 h

Paramètre : NOELR (Naphte (pétrole), traité à l'hydrogène, lourd Hydrocarbures, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, teneur en aromates < 2 % mas.-, teneur en benzène < 0,1 % mas.-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)

Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Dose efficace : 0,1 mg/l

Durée d'exposition : 28 jour(s)

Paramètre : NOELR (Naphte (pétrole), traité à l'hydrogène, lourd Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cyclo-alcanes, teneur en aromates < 2 % en poids -%, teneur en benzène < 0,1 % en poids -% ; N° CAS :-: 64742 -48-9)

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

Espèce : Daphnia magna (Grande daphnie)
Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (à long terme) pour les daphnies
Dose efficace : 0,18 mg/l
Durée d'exposition : 21 jour(s)

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Paramètre : C150 (OXYDE DE ZINC ; CAS-Nr. : 1314-13-2)
Espèce : Algues
Paramètre d'évaluation : Toxicité aiguë (court terme) des algues
Dose efficace : = 136 mg/l
Durée d'exposition : 72 h
M-Facteur toxicité aquatique aiguë = 1

Toxicité chronique (long terme) des algues

Paramètre : NOEC (OXYDE DE ZINC ; CAS-Nr. : 1314-13-2)
Espèce : Toxicité chronique (long terme) des algues
Paramètre d'évaluation : Toxicité chronique (long terme) des algues
Dose efficace : = 0,011 mg/l
Durée d'exposition : 120 h
M-Facteur aquatique chronique = 1
Toxicité

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Dégradation biologique

Paramètre : Dégradation biologique (NAPHTHA (PÉTROLE), TRAITÉ PAR HYDROGÈNE, HYDROCARBURES LOURDS, C10-C13, n-Alcanes, iso-Alcanes, cyclo-Alcanes, Teneur en aromatiques < 2 Poids-%, Teneur en benzène < 0,1 Poids-% ; CAS-Nr. : 64742-48-9)
Inoculum : Dégradation biologique
Paramètre d'évaluation : Aérobie
Dose efficace : 80 %
Durée d'exposition : 28 jour(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Produit :

Évaluation : Cette substance/cette préparation ne contient pas de composants en concentrations de 0,1 % ou plus, qui sont classés comme étant persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Produit :

Évaluation : La substance/cette préparation ne contient pas de composants qui, selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission, présentent des propriétés perturbatrices endocriniennes à des quantités de 0,1 % ou plus.

12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Ne pas laisser pénétrer dans le système d'égouts ou les cours d'eau.

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles de jardin Ref : 78150 à 78152	Version (Révision) :	3.0.2 (3.0.1)
Révisé le :	02.08.2024		
Date d'impression :	02.08.2024		

SECTION 13 : Instructions pour l'élimination

13.1 Procédures de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Élimination du produit/de l'emballage

Les déchets et les récipients vides doivent être classés conformément au règlement sur le catalogue des déchets-déchets.

Code des déchets/Désignations des déchets selon EAK/AVV

Code des déchets produit

08 01 11*

Désignation des déchets

Déchets de peinture et de vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

Code des déchets emballage

15 01 10*

Désignation des déchets

Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par des substances dangereuses.

Les emballages non contaminés et complètement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés.

SECTION 14 : Informations sur le transport

14.1 Numéro UN

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

14.2 Dénomination d'expédition UN correcte

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

14.3 Classes de danger du transport

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

14.4 Groupe d'emballage

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de l'accord MARPOL et selon le code IBC

Non applicable

14.8 Informations supplémentaires

Aucune marchandise dangereuse selon ces réglementations de transport.

SECTION 15 : Réglementations

15.1 Réglementations sur la sécurité, la santé et la protection de l'environnement/spécifiques

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial :	Huile pour meubles de jardin Ref : 78150 à 78152	Version (Révision) :	3.0.2 (3.0.1)
Révisé le :	02.08.2024		
Date d'impression :	02.08.2024		

Réglementations pour la substance ou le mélange

Réglementations de l'UE

Limitations REACH de la fabrication, de la mise sur le marché et de l'utilisation de certaines substances dangereuses, mélanges et articles (Annexe XVII)	: aucune
REACH - Liste des substances préoccupantes soumises à autorisation (Article 59)	: Ce produit est un mélange qui ne contient aucune substance préoccupante (SVHC) supérieure ou égale à 0,1%, donc aucune application finale autorisée ne doit être définie et aucune évaluation de la sécurité des substances ne doit être réalisée.
Règlement (CE) n° 1005/2009 sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 sur les polluants organiques persistants (version révisée)	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: aucun(e)
Directive Seveso III 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	: Non applicable

Autres règlements

Remarques sur les restrictions d'emploi
Aucune en cas d'utilisation conforme.

Ordonnance sur les accidents majeurs

Ne relève pas de l'Ordonnance sur les accidents majeurs.

Instructions techniques air (TA-air)

Part en poids (Article 5.2.5. II) : 20 - 25 %

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (Faible risque pour l'eau) Classification selon AwSV Annexe 1 (5.2)

Autres règlements, restrictions et interdictions

Règlement de sécurité d'exploitation (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

Composés organiques volatils

Directive 2004/42/CE (31. BImSchV/Chem VOC-FarbV)

< 20-25- %

< 270 g/l

Catégorie de produit VOC : Non applicable

Sous-catégorie VOC du produit : Non applicable Limite VOC

Niveau II (g/L), prêt à l'emploi : Non applicable

Contenu maximal VOC du produit prêt à l'emploi (g/L) : Non applicable

Informations supplémentaires

Code Gis : Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité des substances

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas nécessaire pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations

16.1 Notes de modification

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

03. Composition/ Informations sur les composants • 12. Informations environnementales • 16. Autres informations

16.2 Abréviations et acronymes

Tox. aiguë	Toxicité aiguë
ADR	Accord européen relatif au transport des marchandises dangereuses par route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road – Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route)
Aquatique aiguë	Toxicité aquatique aiguë
Aquatique chronique	Toxicité aquatique chronique
<small>Tox. par aspiration</small>	Risque d'aspiration
AVV	Règlement sur le catalogue des déchets
AwSV	Règlement sur les installations manipulant des substances dangereuses pour l'eau
BImSchV	Règlement d'application de la loi fédérale sur la protection contre les émissions
CAS	Service des résumés chimiques – Société pour l'attribution des numéros CAS
CLP	Classification, étiquetage et emballage (Règlement (CE) n° 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et mélanges)
CMR	cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction (cancérogène, modifiant le matériel génétique, mettant en danger la reproduction)
DIN	Institut allemand de normalisation
EAK	Catalogue européen des déchets
CE50	Concentration moyenne efficace
EN	Norme européenne
UE	Union européenne
EUH	Avertissements de danger européens
Eye Dam.	Lésion oculaire grave
Eye Irrit.	irritant pour les yeux
Flam. Liq.	Liquide inflammable
SGH	Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Système global harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
hPa	Hectopascal Association internationale du transport aérien –Réglementation des marchandises dangereuses
IATA-DGR	(Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien)
OACI-TI	Organisation de l'aviation civile internationale-Instructions techniques (Instructions techniques pour le transport sûr de marchandises dangereuses par avion de la société aérienne civile)
CI50	Concentration inhibitrice moyenne à moitié
IMDG	Code maritime international pour les marchandises dangereuses (Code international pour le transport des marchandises dangereuses par mer Organisation internationale de normalisation)
ISO	Organisation internationale de normalisation
LC50	Concentration létale, 50 pour cent (Concentration létale pour 50 % d'une population test)
LD50	Dose létale, 50 pour cent (Dose létale pour 50 % d'une population test)
LQ	Quantités limitées (quantités restreintes)
MAK	Valeurs limites maximales de concentration sur le lieu de travail pour les substances dangereuses
Met. Corr.	Corrosif pour les métaux
NOEC	Concentration sans effet observé (Concentration maximale établie expérimentalement chez l'animal, à laquelle aucun effet nocif n'est détectable)
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique (persistant, bioaccumulable et toxique)
RCP	Procédure de calcul réciproque (Méthode de calcul des valeurs limites de concentration sur le lieu de travail des mélanges d'hydrocarbures)
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement (CE) n° 1907/2006)
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses (Règlement sur le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer)
Skin Corr.	Effet corrosif sur la peau
Skin Irrit.	Effet irritant sur la peau
Skin Sens.	Sensibilisation par contact cutané

HUILE POUR MEUBLES DE JARDIN

Fiche de données de sécurité
conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), modifié
par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission



Nom commercial : Huile pour meubles de jardin
Ref : 78150 à 78152

Révisé le : 02.08.2024
Date d'impression : 02.08.2024

Version (Révision) : 3.0.2 (3.0.1)

STOT RE	Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition unique
TRGS	Règles techniques pour les substances dangereuses
ONU	Nations Unies (United Nations)
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (Règlement autrichien)
COV	Composés Organiques Volatils (COV) très Persistants et très
vPvB	Bioaccumulables (vPvB) Classe de danger pour l'eau (Allemande)
WGK	

Voir aussi les tableaux récapitulatifs sur www.euphrac.com ou <http://abk.esdscom.eu>

16.3 Références littéraires importantes et sources de données

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans leur version en vigueur.
Règles de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA dans leur version en vigueur.
En outre, les données ont été extraites des fiches de sécurité actuelles des fournisseurs de matières premières
ou déterminées en interne par des laboratoires accrédités.

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

La classification et l'évaluation ont été effectuées par la méthode de calcul.

16.5 Texte des phrases H et EUH (numéro et texte complet)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer des réactions allergiques cutanées.
H372	Toxicité spécifique pour des organes cibles après exposition répétée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
EUH208	Contient du cobalt-néodécanoate. Peut provoquer des réactions allergiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

16.6 Instructions de formation

Aucune

16.7 Informations supplémentaires

Pour ce produit, aucun scénario d'exposition n'est requis selon le règlement REACH (CE) n° 1907/2006. La communication des utilisations selon l'article 31(1)(a) du REACH - substances/mélanges enregistrés répondant aux critères de classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 ou 1999/45/CE – n'est pas nécessaire.

Les informations dans cette fiche de données de sécurité reflètent au mieux nos connaissances au moment de l'impression. Elles sont destinées à vous fournir des conseils pour la manipulation sûre du produit mentionné dans cette fiche lors du stockage, de la transformation, du transport et de l'élimination. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit est mélangé, combiné ou transformé avec d'autres matériaux, ou soumis à un traitement, les informations de cette fiche, sauf indication contraire explicite, ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué.